

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 33

L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mireille LUCAS, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°155-2016 – RESSOURCES HUMAINES – PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Guy DAVID, Vice-Président en charge des ressources humaines, rappelle que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 avait mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de modes de recrutement spécifique (notamment les sélections professionnelles), pour une durée de quatre années, soit jusqu'en mars 2016.

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 a prolongé ce dispositif de deux années supplémentaires et a imposé aux collectivités de présenter au Comité Technique, un bilan de la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 ainsi qu'un nouveau recensement des agents pouvant bénéficier de ce dispositif. En fonction des besoins en recrutement de la collectivité, un programme pluriannuel (pour les années 2016, 2017 et/ou 2018) d'ouverture à l'emploi titulaire des postes occupés par les agents éligibles doit également être établi puis adopté par délibération.

Ainsi, sur les deux agents de la collectivité éligibles à ce dispositif, seul un agent est proposé au dispositif de titularisation au grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives compte tenu de la pérennité de son poste. En raison des incertitudes entourant le financement du poste du second agent mais également de son statut (agent en Contrat à Durée Indéterminée), celui-ci n'est pas proposé à la titularisation.

Le Comité Technique réuni le 24 novembre 2016 a émis un avis favorable à ce programme pluriannuel.

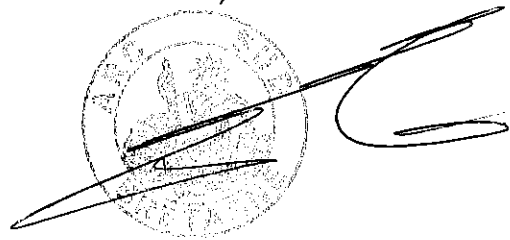
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- **AUTORISE** le Président à confier au Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/16

Le Président,

The image shows a circular official seal of the Communauté de Communes du Morbihan, featuring a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MORBIHAN' around the perimeter. A large, stylized handwritten signature in black ink is written across the seal and extends to the right.